

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 17 mai à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 10 mai 2021

Étaient présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de **M. DELUGA François** et de **Mme HARRIBEY Laurence**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de **M. GLEYZE Jean-Luc**, **Mme ARDOUIN Aimée**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **Mme DESMOULIN Karine**, **M. SORE Serge** portant pouvoir de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient présents en visioconférence : **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de **Mme BARAT Geneviève**, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **M. DUDON Alain**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. FORET Thierry**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. TULARS Bernard** portant pouvoir de **M. CARRERE Paul**, **M. BLANC SIMON Jean-Luc** portant pouvoir de **M. COUTIERE Dominique**, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de **Mme NADAU Marie-Françoise**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme LE YONDRE Nathalie**, **Mme MESPLES Olga**, **M. PAIN Cédric**.

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme BARAT Geneviève** ayant donné pouvoir à **Mme LAMARQUE Gisèle**, **Mme HARRIBEY Laurence** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **M. LAGRAVE Renaud** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **Mme NADAU Marie-Françoise** ayant donné pouvoir à **M. ICHARD Vincent**, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie**, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à **M. TULARS Bernard**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **M. BLANC SIMON Jean-Luc**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**.

Absents : **Mme NAYACH Laure** (excusée), **Mme VALIORGUE Magali** (excusée), **M. PAPADATO Patrick** (excusé), **M. SAINTORENS Denis** (excusé), **M. BOUFFIN Yann** (excusé), **M. LASSALLE Jean-Claude** (excusé), **Mme BRUN Yveline**, **M. TAUZIN Arnaud**, **Mme VEILLARD Carole**, **M. SARTRE Philippe**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de **Mme TAPIN Maylis**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**.

CULTURE EDUCATION AU TERRITOIRE :

Programme de « relance animation du territoire »

pour que « Ça Re Parc ! ».

Engourdi par trois périodes de confinement et une année rythmée par la limitation des libertés de circuler, le territoire et ses habitants vont avoir besoin d'air !

Les équipes du Parc souhaitent proposer une des rendez-vous dans leur domaine, sous forme simple, légère et facile à mettre en place, mais ayant pour objectif principal d'inviter les habitants et visiteurs à sortir sur le terrain à la rencontre de leur patrimoine au travers d'un média artistique, de pleine nature, ...

Les enjeux sont multiples :

- retrouver **les publics**, les habitudes de sortir pour une rencontre nature culture
- indispensable de **re-mobiliser les forces vives**, associatives avec des choses simples pour "relancer la machine", relancer l'implication associative au sein des structures, **retrouver la confiance et l'envie de faire**.
- **accompagner l'effort de solidarité vers les artistes** qui ont particulièrement souffert en cette période ! Leur offrir des espaces de production, de répétition, de retrouver le public
- aller dans **les lieux dépourvus de dynamiques culturelles** (pas de festival - de scènes d'été, ...)

- la présence touristique risque d'être à nouveau forte, il est intéressant d'avoir **l'ambition de montrer la richesse et diversité des dynamiques possibles** dans ces territoires ruraux
- SORTIR... la nécessité de renouer avec le plein air, une pratique de pleine nature, une simple connexion avec la nature.

L'idée est simple

Inviter les habitants et visiteurs à sortir/ s'évader/ respirer via des **rendez-vous art et nature** (*activité pleine nature, animation environnement, spectacle en plein air, visite d'une œuvre...*) **en extérieur** (*sous un chêne, sur la terrasse d'un cercle, autour d'une œuvre au milieu des pins, au bord de la rivière...*).

Les équipes du Parc, partenaires culturels et les structures comme la Forêt d'Art, les cercles de Gascogne travaillent avec le Pole éducation et culture dans cet esprit pour être force de proposition. Un agenda est en cours d'élaboration avec les artistes, les communes.

La priorité et choix des lieux se fera avec quelques critères :

- une commune isolée de dynamiques culturelles dans la saison type festival / scène d'été 33 / petites scènes de l'IDDAC
- choix des communes volontaristes en lien également avec les moyens humain et les dispo.
- une résonnance entre le thème du spectacle et le lieu
- une dynamique associative pour aider à l'accueil
- l'envie d'une commune
- compléter l'offre culturelle des cercles

Les propositions de rendez-vous sont :

Des animations pleine nature

- sorties canoë accompagné, cycle d'apprentissage de l'art de la pagaie simple.

Des animations nature :

- Chauve-souris
- champignons
- libellules
- La nuit des étoiles

Des évasions art et nature :

Les compagnies repérées avec les partenaires culturels sont :

- Cie Thomas Visonneau :
- Cie Agnès et Joseph Doherty
- Cie Rouge Elea
- Cie Branca
- Cie Paumé
- Cie AMGC

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** cette dynamique de projet au bénéfice du territoire.

- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents comme les conventions avec les partenaires artistiques (IDDAC – OARA), les Compagnies, ainsi que les devis des frais annexes comme restauration et hébergement.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 18 mai 2021

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte



Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210517-84-2021-DE
Date de télétransmission : 21/05/2021
Date de réception préfecture : 21/05/2021